



Circulaire n° 3792

Circulaire

aux administrations communales,

Objet : COVID-19 – Traitement des demandes de remboursement et d'indemnisation des heures de congé politique de l'année 2019

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le contexte actuel de crise les demandes de remboursement et d'indemnisation des heures de congé politique des élus locaux de l'année 2019 continuent à être traitées dans les meilleurs délais.

Afin de soutenir les élus communaux ayant respectivement le statut d'indépendant ou étant sans profession, ainsi que les entreprises, je leur propose d'introduire rapidement les demandes de remboursement et d'indemnisation des heures de congé politique de l'année 2019.

J'encourage vivement d'introduire les demandes de remboursement, voire d'indemnisation, par voie électronique via le portail « MyGuichet » comme annoncé par ma circulaire n° 3758 du 2 février 2020. La démarche en ligne permet d'accélérer sensiblement les procédures et facilite les travaux de saisie, de traitement des dossiers et de remboursement, voire d'indemnisation, des heures de congé politique.

Bien que l'utilisation de la plateforme électronique soit vivement recommandée, je tiens à préciser que la possibilité d'introduire les demandes par la voie postale, par le biais des deux formulaires annexés à la présente, est maintenue. Ces formulaires sont également téléchargeables sur le site internet du ministère de l'Intérieur sous le lien suivant : <http://www.mint.gouvernement.lu>. **Toutefois, pendant toute la durée de l'état de crise, je vous prie dans la mesure du possible de ne pas utiliser l'acheminement par voie postale, mais de scanner ces demandes et de les envoyer à l'adresse finances@mi.etat.lu.**

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre la présente circulaire et ses annexes à tous les membres du conseil communal actuellement en fonction et à tous ceux ayant exercé un mandat d'élu communal au cours de l'année 2019.

Pour toutes informations et explications complémentaires, les fonctionnaires suivants de la Direction des finances communales du ministère de l'Intérieur sont à votre entière disposition :

Mme Rachel Werné	tél. 247-74621	rachel.werne@mi.etat.lu
Mme Danièle Waterkeyn	tél. 247-84616	daniele.waterkeyn@mi.etat.lu
M. Philippe Schram	tél. 247-84635	philippe.schram@mi.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexes